Compte Rendu du Comité Technique des Services Judiciaires du 9 juillet 2020

Avant d'aborder l'ordre du jour, deux points ont été évoqués :

- Le télétravail : le secrétariat général travaille actuellement sur le toilettage des textes de 2019. La DSJ se veut également présente sur ce sujet et nous a annoncé que les dotations en ultraportables allaient continuer : tous les magistrats en sont dotés, et sur un total de 5060 pour les greffes, 1500 ont déjà été alloués aux SAR, aux DGSJ, et aux placés. Restent donc 3560 à distribuer aux fonctionnaires pour télétravailler. Il ne nous reste plus qu'à attendre que cette promesse devienne réalité ! Le DSJ a ensuite continué sur ce thème : nous allons moderniser les applicatifs les plus anciens pour les ouvrir au télétravail, l'objectif est d'arrêter les dotations en postes fixes pour que chacun ait son portable, et pour cela il faut renforcer l'accompagnement et la maintenance.
  Il est clair que la Chancellerie veut compenser les difficultés des juridictions en misant sur le tout numérique, et que le télétravail en fait partie. L'UNSa SJ est présente dans cette réflexion, mais avec pour seul objectif de défendre la position des fonctionnaires : nous exigeons des garanties sur ces nouvelles conditions de vie et de travail !

- Le cumul des retraits des jours RTT et congés annuels : nous avons interpellé le DSJ sur la légalité, douteuse à nos yeux, du cumul de retrait des jours en expliquant que la note du 15 avril du secrétariat général est dérogatoire à celle du 15 mars de la Fonction Publique, et donc elles ne peuvent pas se cumuler. Il nous a été affirmé que la Chancellerie a consulté la DGAP sur ce point et que tout est parfaitement légal.
  Hervé Bonglet a remercié les Directeurs de Greffe courageux qui ont choisi d'avoir un management humain et de ne pas retirer de jours, partiellement ou en totalité, sur la deuxième période, comme la circulaire leur en laissait la possibilité.

L'ordre du jour portait essentiellement sur le paiement des pensions alimentaires.
Actuellement, les victimes de violences conjugales peuvent se faire payer directement leur pension alimentaire par la CAF, qui se retourne ensuite vers le débiteur. Il a été décidé d'étendre ce dispositif à tous les créanciers de pensions alimentaires. L'UNSa SJ n'est évidemment pas opposée à ce dispositif qui vient protéger des personnes fragilisées par cette situation. Mais nous avons questionné le DSJ sur les conséquences par rapport au travail du greffe, qui ne sont pas neutres. Des actes de greffes sont prévus, avec des délais contraints. Il n'y a eu aucune étude d'impact préalable sur la charge de travail supplémentaire en juridiction, et on ne sait même pas si ces délais sont réalistes ou tout simplement infaisables. Nous avons juste pu obtenir la diffusion d'un protocole pour le mois d'octobre prochain.

Nous avons questionné le DSJ sur le reclassement de certains greffiers et directeurs affectés précédemment dans des TI et CPH et qui, du fait de la création des TJ sont maintenant affectés dans les TJ de Bobigny, Meaux, Paris, Nanterre, Cayenne, Mamoudzou, Evreux et Senlis. Ces juridictions connaissent un « déficit d'attractivité » et ces collègues devraient, en application des circulaires de 2017 et 2019 sur le RIFSEEP, être reclassés en groupe 2 et 3. Ces collègues doivent pouvoir bénéficier du même socle indemnitaire que les autres greffiers et directeurs affectés au TJ concerné.
Nous attendons de voir la concrétisation de cette promesse et nous restons prêts à intervenir individuellement pour chaque agent dans cette situation.

Enfin, le Directeur des Services Judiciaires nous a confirmé son départ pour septembre 2020, date à laquelle il prendra ses nouvelles fonctions de Président du TJ de Bobigny. À ce jour, le nom de son successeur n'est pas connu.

Les représentants UNSa SJ

UNSa Services Judiciaires – Conseil de Prud'hommes – 27 rue Louis Blanc – 75010 PARIS
Tél. 01.40.38.53.71 ou 53.72 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://unsasj.fr